

**Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base
(Loi sur les coopératives de services financiers, L.R.Q. c. C-67.3, art. 565)**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux coopératives de services financiers membres d'une fédération qui sont régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Les institutions financières et toutes personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 29 octobre 2010. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hélène Samson
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique :
helene.samson@lautorite.qc.ca

Linda El Ghordaf
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique :
linda.elghordaf@lautorite.qc.ca

Le 8 octobre 2010